



## 45<sup>ème</sup> session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

### Malaisie

#### Intervention du Luxembourg

Genève, le 25 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Malaisie et fait les recommandations suivantes :

- 1) Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- 2) Ratifier et mettre en œuvre la Convention relative au statut des réfugiés et son protocole et la Convention relative au statut des apatrides ;
- 3) Renforcer la protection de tout enfant en Malaisie, sans distinction, et inscrire le droit à l'éducation dans la loi ;
- 4) Abroger les lois qui érigent en infraction, directement ou indirectement, les relations sexuelles entre personnes de même sexe ;
- 5) Protéger mieux les droits à la terre des peuples autochtones en intégrant et en appliquant le principe du consentement libre, préalable et éclairé dans les questions concernant les terres et les moyens de subsistance des peuples autochtones.

Nous souhaitons plein succès à la délégation de la Malaisie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[156 mots – 55 secondes]